



CHARTRE DE L'AJALFA ET DROIT A L'IMAGE 24-25

ELEVE : Nom : _____ Prénom _____

Cours suivi (nom, jour heure) :

RESPONSABLE LEGAL POUR LES MINEURS

Lien de parenté : mère père tuteur autre (indiquer le lien)

Nom : _____ Prénom _____

1°) Je m'engage à **régler l'intégralité de l'année au moment de l'inscription** (à noter que les trois chèques seront encaissés progressivement trois mois consécutifs).

2°) Le Certificat médical n'est pas obligatoire sauf en cas de problèmes de santé connus, je m'engage à prévenir l'association et à fournir le dit document.

3°) Je m'engage à **prendre connaissance du règlement intérieur** de l'association Ajalfa et à le respecter. Règlement consultable sur le site : <http://www.ajalfa.fr/infos-pratiques/>

4°) **Diffusion Photos et Vidéos** : Accepte* ou n'accepte pas* que les photos ou vidéos de mon (mes) enfant(s) ou moi-même puissent être diffusées sur les différents supports de communication utilisés dans le cadre de l'association (concernant les mineurs, aucun visage ne sera diffusé sur les réseaux sociaux de l'association dans tous les cas). **Rayer la mention inutile*

Date et Signature de l'élève

Date et Signature du responsable légal

Charte de l'élève de l'Ajalfa

Le cours de danse est conçu comme un cours progressif.

Venir régulièrement permet une progression personnelle et un plaisir de danser accru ; c'est aussi ne pas pénaliser les autres membres du groupe. Une année de cours représente **31 séances au maximum** (souvent moins à cause des jours fériés), la régularité est donc primordiale pour la progression et pour la présentation d'un spectacle de qualité en fin d'année.

Nos professeures sont des professionnelles, les cours sont préparés en partie en fonction du **nombre d'élèves** et du **niveau d'implication** de ceux-ci dans la pratique de la danse.

L'enfant mineur reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne jusqu'à l'entrée en cours. Cet adulte s'engage à accompagner l'enfant mineur à son cours et à venir le chercher **dans le hall** de l'établissement.

En cas d'absence, merci de prévenir **dès que possible** par mail ou sur le groupe Whatsapp du cours si celui-ci existe.

Le cours de danse est un moment où l'on peut se poser, oublier les soucis du quotidien. Merci d'**éteindre vos téléphones portables** pendant la durée de la séance.

La danse est un plaisir mais aussi un art, une **tenue adaptée** est donc nécessaire. Les **cheveux longs doivent être attachés**.

En classique, les tenues doivent être adaptées à la pratique. Dans cette optique et en prévision de la représentation de fin d'année, une tenue unique et une couleur seront associées à chaque cours, de l'éveil au classique 6. Cette tenue sera commandée par l'association et sera rendue disponible au retour des vacances de Toussaint.

En moderne et en contemporain, les formes sont plus libres mais les vêtements doivent permettre le mouvement du corps dans toute son amplitude. En moderne et en prévision de la représentation de fin d'année, une tenue unique et une couleur seront associées à chaque cours, du moderne 1 au moderne 4.

Les chaussettes sont à éviter: glissantes sur le parquet de la salle de danse, elles peuvent provoquer des blessures. On leur préférera, si besoin, des pédilles.

En tant qu'élève **je m'engage** à respecter ces quelques règles et à m'impliquer dans la préparation du **gala des 14 et 15 juin 2025 et ses répétitions**.

Date et signature de l'élève